

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Présents
12

Votants
12

Date de la
Convocation
12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six
le dix huit février
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, ODIN Edwige,
PATOULLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe,
VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : FAURE Emilie a donné pouvoir à BOMPUIS Yves,
MELLADO Nicolas a donné pouvoir à TEYSSIER Frédéric.
ABSENTE : DEVUN Carole.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame Edwige ODIN a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026/01/04

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025
BUDGET CIMETIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour
l'année 2025 du budget cimetière de la commune, lequel peut se
résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 080,00 €		11 750,00 €		12 830,00 €
Opérations de l'exercice	14 250,00 €	14 400,00 €	11 400,00 €	14 250,00 €	25 650,00 €	28 650,00 €
TOTAUX	14 250,00 €	15 480,00 €	11 400,00 €	26 000,00 €	25 650,00 €	41 480,00 €
Résultats de clôture		1 230,00 €		14 600,00 €		15 830,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 250,00 €	15 480,00 €	11 400,00 €	26 000,00 €	25 650,00 €	41 480,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 230,00 €		14 600,00 €		15 830,00 €

AR Prefecture

043-214302275-20260218-2026_01_04-DE
Reçu le 20/02/2026

.../...

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget cimetière ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget cimetière de la commune de Saint-Victor-Malescours.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.

L'adjointe au Maire,
Elisabeth ROYON



La secrétaire de séance,
Edwige ODIN



AR Prefecture

043-214302275-20260218-2026_01_04-DE
Reçu le 20/02/2026